



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2003 - 063

14 novembre 2003

### OBLIGATIONS ADMISES EN DEPOTS DE COUVERTURE DES VENTES D'OPTIONS D'ACHAT

#### Options sur Obligations du Gouvernement du Canada

Vous trouverez ci-dessous la liste des Obligations du Gouvernement du Canada admissibles en dépôt de couverture des ventes d'options d'achat sur obligations.

La Règle A-708 (1) (b) s'interprète en partie comme suit:

"Les Obligations du Gouvernement du Canada qui:

- (i) constituent l'obligation sous-jacente; ou
- (ii) ont été jugées acceptables par la Corporation."(CDCC)

Ce sont les Obligations qui:

- (i) ont des coupons dont le taux est plus élevé;
- (ii) ont une valeur nominale à l'échéance d'au moins 1,000,000,000\$;
- (iii) se négocient à une prime de 5\$ supérieure à l'obligation sous-jacente, et
- (iv) arrivent à échéance au plus tôt 2 ans avant l'obligation sous-jacente.

<u>Obligations sous-jacentes</u>	<u>Obligations admises en couverture</u>	
<b>OBA- Gouvernement</b>		
<b>du Canada</b>	5.25%	1 juin 2012
	10.50%	mars 15, 2021
	9.75%	juin 01, 2021
	9.25%	juin 01, 2022
	9%	juin 01, 2025
	8%	juin 01, 2027

Lara Krivokucha  
Directeur Gestion des Risques

---

#### Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)